

### **CULTURE : UN ACCÈS A L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR TOUS, PARTOUT, CHAQUE JOUR,**

*Afin de permettre aux Drômois de pratiquer une activité artistique dans les meilleures conditions, le Département a fait évoluer son Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques.*

Environ 5900 Drômois étaient inscrits dans une école de musique ou un conservatoire du territoire en 2023. En tant qu'acteur de la culture, le Département est engagé depuis de nombreuses années pour offrir de bonnes conditions de pratique aux Drômois. Arrivé à échéance en 2020 et prorogé, le dernier schéma a fait l'objet ces derniers mois d'une évaluation et d'une réécriture en concertation avec les structures d'enseignement. La nouvelle feuille de route 2023-2028 a été présentée aux écoles de musique et aux conservatoires ce vendredi 12 janvier par la Présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON et la vice-présidente chargée notamment de la culture et de la jeunesse, Véronique PUGEAT.

#### **130 € par élève**

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale, ce schéma s'articule autour de deux axes : mettre en place un enseignement artistique de qualité et innovant, et permettre un accès aux enseignements et pratiques artistiques pour tous les Drômois. Pour préserver et développer la qualité d'enseignement, le Département maintiendra un fort soutien aux structures, à hauteur de **4,5 M € sur 6 ans, soit environ 130€ par élève**. Parmi les nouveautés de ce schéma un bonus de 3 % est attribué aux écoles situées dans les zones de revitalisation rurales. Afin de consolider la situation financière des écoles de musique associatives fragilisées depuis la crise sanitaire, les aides de fonctionnement pour ces structures ont été recalculées et augmentées. Le soutien aux établissements publics, classés et reconnus par l'État est lui maintenu.

#### **Aide à l'acquisition d'instruments**

Afin de lever les freins à la pratique artistique, une nouvelle aide est mise en place pour l'acquisition d'instruments de musique, avec une enveloppe de **120 000 € sur 6 ans**. Cette aide permettra aux écoles de renouveler ou d'agrandir leur parc instrumental et de proposer ces instruments en location à très bas coût aux élèves, notamment lors des premières années d'apprentissage. Afin de favoriser l'accessibilité, une attention particulière sera portée sur les publics éloignés de l'offre culturelle. Des projets visant à faciliter leur accès aux pratiques artistiques seront soutenus en collaborations avec les structures d'enseignement et les acteurs du médico-social.

#### **Objectif : +8,5 % d'inscrits dans les écoles de musique**

Pour la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : « **Les établissements d'enseignements artistiques contribuent au dynamisme de nos territoires. En soutenant financièrement ces structures et avec une nouvelle aide pour l'acquisition d'instruments, le Département fait un effort important pour le pouvoir d'achat des Drômois. Avec ce Schéma, notre ambition est d'accroître le nombre d'élèves inscrits de +8,5%, pour d'atteindre 6400 élèves d'ici 2028.** »